



Impôts sur plus-values immo en cas de 2 propriétaires

Par **papicricri**, le **22/01/2011** à **14:38**

Bonjour,
Ma femme et moi avons **acheté** un appartement en **2000**.
Notre fille en a fait sa **résidence principale**.
En **2007** nous avons fait une donation partage partielle permettant à notre fille de détenir **12,66 %** de cet appartement.
A ce jour, cet appartement est toujours la résidence principale de notre fille.
Elle souhaite quitter cet appartement et d'un commun accord notre fille et nous souhaitons le vendre.
Ma question porte sur la règle qui s'appliquera pour le **calcul de l'imposition sur les plus-values**.
Je connais la règle du cas simple d'un seul propriétaire (résidence principale ou non - après 5 ans, décote de 10% par année,...).
Qu'en est-il dans notre cas ?
Je vous remercie par avance pour votre éclairage.